Code de conduite

temenos

Everyone's Banking Platform

Message du Président-directeur général

Chez Temenos, nous pensons que vous, nos employés, faites la différence. Cela fait partie intégrante de notre culture. Ce que nous créons et réalisons est le résultat des aspirations et des objectifs des 7000 personnes uniques qui composent actuellement l'entreprise Temenos. Nos employés entraînent un changement réel et ce que nous a conduit là où nous sommes aujourd'hui est le travail en équipe.

Toutes les personnes avec qui nous faisons affaire – nos clients, investisseurs, partenaires, fournisseurs, autorités de réglementation, organisations non gouvernementales et les médias –attendent de nous,à juste titre, d'agir avec intégrité et de manière responsable à tout moment et en toutes circonstances.

Donc, nous sommes déterminés à atteindre l'excellence en affaires et à créer de la valeur durable par une performance financière supérieure tout en dirigeant nos activités de façon responsable et durable et en menant nos affaires avec intégrité, honnêteté et transparence, en veillant au respect de la législation et aux exigences des clients, en honorant les attentes de nos parties prenantes et en retournant de la valeur à la société et à l'environnement.

Au fil des ans, le Code de conduite professionnelle de Temenos a été le principe directeur ainsi que le point de référence pour notre approche aux pratiques commerciales éthiques et responsables.

Au fil des ans, le monde qui nous entoure a évolué de même que les aspirations et les attentes de nos parties prenantes. Pour s'adapter au nouvel paysage global, nous allons au-delà de la simple conformité et intégrons la responsabilité dans notre stratégie et dans nos processus de gouvernance d'entreprise. De cette façon, nous pouvons mieux anticiper les défis sociaux, environnementaux et commerciaux au niveau mondial et gérer activement les risques et les opportunités qui leur sont associées.

Afin de rendre cet engagement clair pour toutes nos parties prenantes, nous avons mis à jour le Code de conduite professionnelle de Temenos en l'alignant aux dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies, ainsi qu'au Lignes directrices de l'OCDE pour les Entreprises multinationales.

Les membres du Conseil d'administration et le Comité exécutif approuvent ce Code. Le succès de notre entreprise dépend de chacun d'entre vous. Parce que nous avons établi des normes éthiques élevées — dans certains cas des normes plus élevées que requises par la législation nationale — et nous attendons que chaque personnetravaillant pour et avec Temenos respecte ces normes.

Signé au nom du Conseil d'administration par:

Jean-Pierre Brulard,

Président-directeur général

Table des matières

4 Plateforme bancaire de tous
5 Nos engagements
5 Notre Code
5 Qu'est-ce que le Code de conduite professionnelle de Temenos?
5 À qui s'adresse ce Code?
6 Qu'est-ce qu'on attend de vous et de votre superviseur?
6 Quoi faire en cas de doute?
7 Que se passera-t-il en cas de non-conformité?
7 Respecter la loi
7 Signaler les infractions
8 Conformité avec la loi
8 Lutte contre la corruption et les pots-de-vin
9 Renseignements d'initiés
9 Sanctions et contrôles d'exportations
10 Conduite personnelle responsable
10 Conflit d'intérêt
11 Gestion des risques et contrôles internes
12 Utilisation de l'infrastructure informatique, des logiciels et des droits d'auteur
13 Communications internes et externes
14 Communication marketing responsable
14 Les médias sociaux
15 Protection des renseignements
15 Confidentialité
16 Protection des données et confidentialité
17 Employés et contractants
17 Milieu de travail responsable
17 Normes d'emploi équitables et le respect des droits de l'homme
17 Diversité, inclusion et égalité des chances
17 Égalité salariale et parité hommes-femmes
17 Élimination de la discrimination
17 Liberté d'association et de négociation collective
17 Opposition au travail forcé
18 Opposition au travail des enfants
18 Prévention du harcèlement
18 Être à l'écoute de nos employés
18 Tolérance zéro pour la violence et l'intimidation
18 La drogue et l'alcool
19 La santé et la sécurité
19 Mobilité mondiale, voyages et assurance
20 Les communautés et la société
20 L'investissement communautaire et le bénévolat
21 L'environnement
22 Les fournisseurs et les partenaires

Everyone's Banking Platform

Une mission claire

Fondé en 1993 , nous avons fixé pour mission la révolution bancaire. Depuis lors, notre communauté de clients, partenaires, influenceurs et employés a grandi. En 2002, nous avons célébré la signature de notre 300e client, et aujourd'hui nous servons 3000 clients. Les deux tiers des 1 000 plus grandes banques mondiales et plus de 70 banques compétiteur dans plus de 150 pays font confiance à notre technologie.

Notre plateforme ouverte permet à plus de 1,2 milliard de personnes d'assurer leurs besoins bancaires quotidiens. C'est 30% de la population bancaire mondiale.

Prestataires bancaires- Grands et petits, traditionnels et nouveaux – utilisent notre plate-forme pour créer de nouveaux services à la pointe de la technologie grâce à des parcours utilisateur hautement personnalisés et soutenus par l'IA.
Nous innovons constamment pour combiner des produits riches ,fonctionnels et prêts à l'emploi avec une technologie appropriée. Notre base de code unique signifie que chaque dollar que nous investissons, est profitable à tous nos clients.Nous aidons nos clients à créer de nouvelles opportunités de croissance, à accroître l'efficacité à grande échelle, et atteindre des ratios coûts/revenus inférieurs de moitié à la moyenne du secteur. Nous faisons ceci en offrant des services bancaires ouverts, composables et basés sur le service cloud à une fraction du coût des systèmes existants.

Qui nous sommes

Notre culture de Temenosité guide notre façon de travailler. Une culture qui nous encourage tous à défier les conventions et nous engage dans tout ce que nous faisons pour améliorer les services bancaires.
Une culture qui nous permet de collaborer avec notre communauté et de nous soucier vraiment des personnes que nous servons et de l'impact de notre entreprise.

Nous sommes **la plateforme bancaire de tous**. Et avec nos clients, partenaires et Temenosiens, nous voulons continuer à apporter une contribution positive au monde bancaire et à la société.

20%
investi en R&D

150+
pays sur notre modèle cadre bancaire

1.2+
Milliard Temenos rend les opérations bancaires possibles pour plus de 1,2 milliard de personnes

950+
clients

600+
banques digitales

7000+
Consultants partenaires qualifiés de Temenos

100+
Fintechs sur la bourse Temenos

Nos engagements

Temenos s'engage à être une entreprise ouverte, responsable et réceptive aux préoccupations et aux attentes des parties prenantes et de développer son activité de façon durable qui donne de la valeur à toute personne qui y est associée. Nous visons à aller au-delà de la conformité, nous inspirant des normes internationales reconnues, afin de promouvoir la responsabilité sociale et environnementale et l'éthique des affaires.

Nous nous engageons à:

- Construire des relations durables à long terme avec nos parties prenantes.
- Gérer nos activités de façon responsable, sûre et durable.
- Aider nos clients à se métamorphoser en organisations intelligentes et durables.
- Atteindre la valeur financière et sociale de nos parties prenantes.

Notre engagement à faire de Temenos une société plus durable et à gérer notre impact est défini dans notre Code de conduite professionnelle (Le Code), qui se trouve sur l'intranet de la société ou sur notre site Web. Il s'applique à toutes les parties prenantes de Temenos approuvées par le Conseil d'administration.

Notre code

Qu'est-ce que le Code de conduite professionnelle de Temenos?

Le Code définit des normes pour la conduite des affaires partout où nous sommes présents et donne des orientations sur la manière d'aborder les questions éthiques, juridiques et commerciales rencontrées lors de l'exécution des tâches quotidiennes ou des décisions prises au nom de Temenos. Ce Code vise à s'assurer que les parties prenantes connaissent les comportements qui sont attendus de leur part.

Le Code est aligné sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies sur les quatre sujets d'intérêt majeur relatifs aux Droits de l'homme, du Travail, de l'Environnement et de la lutte contre la Corruption, ainsi qu'aux lignes directrices de l'OCDE pour sociétés multinationales. Le Conseil d'administration de Temenos se réserve le droit d'examiner et de réviser le Code à tout moment. Les parties prenantes seront informées de toutes modifications apportées au Code par courrier électronique ou par le biais de l'intranet ou de l'internet.

À qui s’adresse ce Code?

Le Code s’applique globalement également aux employés à temps plein, à temps partiel ou temporaires et aux membres du Conseil d’administration.

Qu’est-ce qu’on attend de vous et de votre superviseur?

Vous devez :

- Lire, comprendre et respecter le Code.
- Demander des conseils lorsque vous avez des doutes sur la façon de procéder dans une situation.
- Signaler toute violation possible du Code.
- Coopérer avec l’Audit interne, lorsque demandé.
- Suivre une formation complète en regardant la Politique et garantir la compréhension du code et des politiques.

C’est la responsabilité de votre Superviseur de:

- Diriger par l’exemple.
- S’assurer que les membres de leur équipe comprennent et respectent le Code.
- Les encourager à suivre toutes les politiques et les procédures de l’entreprise.
- Prévenir les problèmes de conformité et permettre leur détection et intervention rapide.

Quoi faire en cas de doute?

Ce Code ne vise pas à couvrir toutes les situations auxquelles quelqu’un pourrait être confronté. Dans le cas où vous avez besoin des conseils sur une question spécifique, n’hésitez pas à demander votre supérieur hiérarchique, le Département juridique, le responsable des Ressources humaines ou votre contact de la Chaîne d’approvisionnement pour vous aider à répondre à vos questions ou à vos préoccupations.

Que se passera-t-il en cas de non-conformité?

Pour les employés de Temenos, le Code fait partie intégrante de la relation de travail entre l'Employé et Temenos. Temenos prendra immédiatement des mesures disciplinaires, allant jusqu'à la résiliation du contrat de travail, envers tout Employé qui ne respecte pas le Code. Des mesures disciplinaires peuvent être imposées sur les contractants, les fournisseurs et les partenaires, comme stipulé dans les termes de leur contrat.

Respecter la loi

Il convient de rappeler que toute politique dans le cadre de ce Code ne cherche pas à contourner les lois ou les règlements d'aucun pays dans lequel Temenos opère. Outre le respect de toutes les lois, règlements et normes applicables, toutes les parties mentionnées ci-dessus se conformeront au Code, bien qu'il prévoie une norme plus élevée que celle requise par la législation nationale.

Signaler les infractions

Si vous détectez des cas de non-conformité au Code, vous avez le droit et la responsabilité de les signaler verbalement, électroniquement ou d'autre manière appropriée:

- À votre supérieur hiérarchique ou
- Au représentant des Ressources humaines ou
- Au Département juridique ou
- À l'Audit interne

Vous pouvez également envoyer votre déclaration à: anonymousreporting@temenos.com ou dans le système Anonymous Reporting Channel.

Cette adresse de courrier électronique est accessible uniquement par le Responsable de l'audit interne du groupe.

Quelle que soit la méthode que vous choisissez pour communiquer vos préoccupations, nous viserons de préserver votre anonymat et votre confidentialité. Les représailles à l'encontre des questions ou des problèmes sont interdites, même si une enquête ne valide pas finalement les préoccupations soulevées.

Pour plus d'informations, consultez La Politique Temenos relative au signalement anonyme sur uni-T.

Conformité avec la loi

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin

Tous les employés, contractants, partenaires et fournisseurs de Temenos sont attendus et tenus de se conformer à la Politique Temenos relative à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin.

C'est la politique de Temenos de mener ses affaires d'une manière honnête et éthique. Temenos adopte une approche de tolérance zéro vers la corruption et les pots-de-vin et s'engage à agir professionnellement, équitablement et avec intégrité dans toutes ses opérations commerciales et ses relations d'affaires partout où elle opère et implémente et applique des systèmes efficaces pour lutter contre les potsde-vin.

Temenos fera respecter toute loi pertinente à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin dans toutes les juridictions dans lesquelles elle opère. Temenos est liée par les lois des pays dans lesquels l'entreprise opère à l'égard de ses actes dans son pays et à l'étranger, y compris, mais sans s'y limiter à la Loi sur la corruption dans les transactions à l'étranger (la «FCPA ») et la Loi anti-corruption (Le Royaume Uni) 2010.

Temenos contrôlera régulièrement la conformité avec la politique au moyen d'audits et des vérifications régulières et ad hoc à travers l'organisation.

Pour plus d'informations, consultez la Politique Temenos relative à la lutte contre la corruption et les pots-de-vin et la Politique Temenos relative aux voyages et aux dépenses. sur uni-T.

Anti-Trust

Temenos apprécie grandement la confiance de ses clients et du marché et croit fermement qu'elle est fondamentale afin que Temenos puisse préserver sa réputation.

Le respect des législations anti-trust à travers le monde fait partie de notre engagement à exercer notre activité dans une économie de marché efficace, équitable et libre. Cet engagement comprend les contrats conclus avec les clients et avec les autres tierces parties, veillant ainsi à ce que Temenos rivalise indépendamment des autres acteurs du marché sans chercher à contrôler de manière illégale ou inappropriée la politique et les pratiques commerciales de ses distributeurs ou revendeurs.

Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la Politique Antitrust de Temenos.

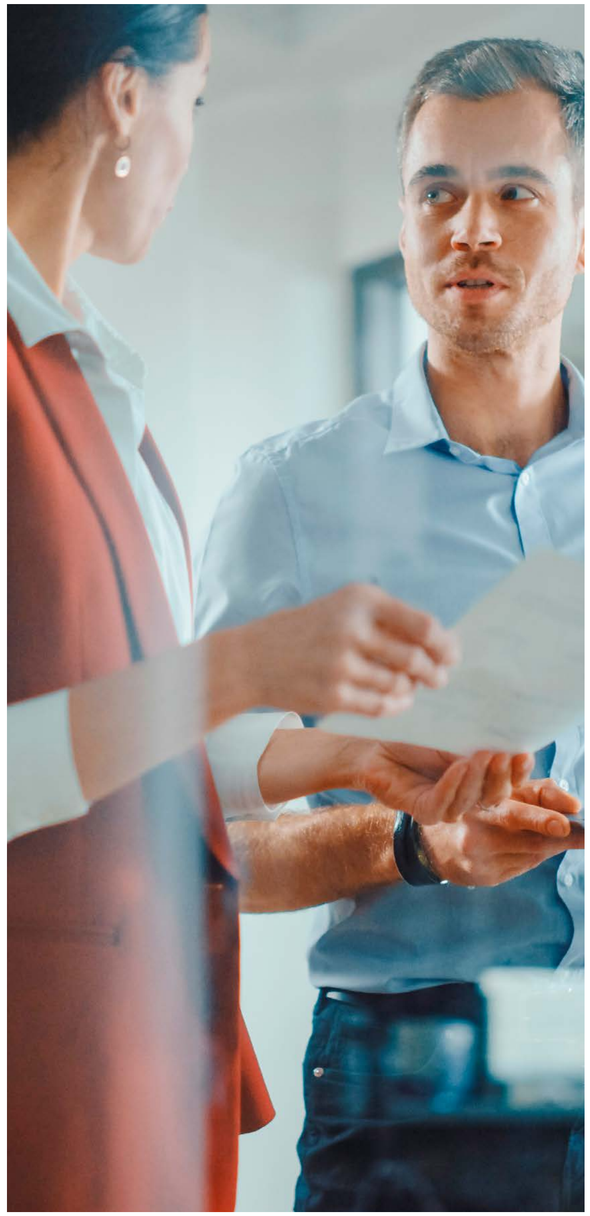

Renseignements d'initiés

Temenos AG est une société ouverte, cotée à la bourse SIX Swiss Exchange (SIX), et donc soumise aux lois et règlements d'initiés, y compris les règlements de la l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (« FINMA »), en particulier, la circulaire FINMA 2013/08 relative à la conduite sur le marché.

La Politique Temenos relative à l'information définit les règles et les procédures applicables afin d'assurer la prévention de l'abus des renseignements d'initiés. Elle s'applique à tous les membres du Conseil d'administration, à la direction et à tout employé, consultant ou conseiller de toute société du groupe Temenos ainsi qu'aux personnes proches, comme expliqué en détail dans la Politique.

Les renseignements d'initiés font référence à des faits autres que des rumeurs et des spéculations, de nature suffisamment claire et certaine qui (i) sont confidentiels, (ii) ont été soulevés dans la sphère d'activité de Temenos ou se rapportent à des faits extérieurs à Temenos (comme la connaissance de l'analyse financière, les décisions de notation, les évolutions au niveau de l'industrie ou les évolutions générales économiques, en attente de publication) liés aux Valeurs mobilières de Temenos et (iii) qui sont sensibles à l'évolution des prix.

Sanctions et contrôles d'exportations

Les entreprises actives au niveau international font face à une variété de considérations opérationnelles et juridiques complexes, liées à la conformité aux dispositions régissant le contrôle des exportations et les sanctions et de répondre aux allégations de violations. Cela est devenu un domaine d'importance pour le gouvernement et d'application de la loi. Temenos est conforme à toutes les lois et sanctions de contrôle des exportations applicables dans le cadre de commerce dans le monde entier. Tous les employés, contractants, distributeurs et partenaires de Temenos sont attendus et tenus de se conformer à la Politique Temenos relative aux sanctions et contrôles des exportations.

Le non-respect des sanctions et des contrôles d'exportations peut entraîner des retards opérationnels, peut exposer l'entreprise aux enquêtes réglementaires, peut gravement nuire à notre réputation et créer un risque de responsabilité substantiel pour les sociétés Temenos, y compris des amendes pénales et civiles et pour les particuliers, des amendes et l'emprisonnement.

En outre, le non-respect de cette Politique se traduira par des mesures disciplinaires pour la personne concernée. Temenos contrôlera la conformité avec la présente Politique régulièrement au moyen d'audits et des vérifications régulières et ad hoc dans toute l'organisation.regularly through routine and ad hoc checks and audits across the organization.

Pour plus d'informations, consultez la Politique Temenos relative aux contrôles des exportations et les sanctions sur Uni-T.

Conduite personnelle responsable

Conflit d'intérêt

Les conflits d'intérêt dans le secteur public et privé sont devenus un sujet de préoccupation majeure dans le monde. En tant que fournisseur de logiciel leader sur le marché mondial, Temenos pourrait se trouver en situation de conflits d'intérêt réels, potentiels ou apparents. Temenos est sensible à la façon dont les affaires financières privées d'un employé pourraient créer des conflits d'intérêt potentiels. En veillant à ce que l'intégrité du processus décisionnel de la société n'est pas compromise par des intérêts privés d'employés, Temenos a mis en oeuvre des procédures commerciales spécifiques qui portent sur l'identification et sur la gestion des conflits d'intérêt réels, potentiels ou apparents qui pourraient surgir dans le cadre de l'entreprise.

Évitez d'avoir tout lien financier ou d'autre nature qui est préjudiciable à l'intérêt global de la société. Une telle relation pourrait, par exemple, produire des conflits de loyauté ou nuire le rendement au travail juste et efficace. Toutes les décisions d'affaires doivent être prises s'elles sont dans le meilleur intérêt de Temenos. Vous ne devez pas être influencé par votre situation personnelle ou familiale lors de prendre une telle décision.

Cette Politique s'applique à tous les Employés, membres du Conseil d'administration, contractants et partenaires travaillant avec ou représentant Temenos.

Pour plus d'informations, consultez la Politique Temenos relative au conflit d'intérêt sur uni-T.

Propriété intellectuelle

Vous devez divulguer à Temenos tout produit, processus, savoir-faire, invention ou conception et tout document, dessin ou tout autre document semblable lisible à l'oeil ou par une machine comprenant des connaissances que vous créez, faites ou découvrez seul ou conjointement, dans le cadre de votre emploi chez Temenos (« propriété intellectuelle »). Toute cette propriété intellectuelle est détenue par Temenos et vous devez respecter toute demande raisonnable de Temenos sur l'exploitation et prévenir l'exploitation des droits liés à une telle propriété intellectuelle dans tout pays du monde. Temenos est propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle créés dans le cours de votre emploi, de votre contrat ou de votre engagement. Vous pouvez contacter le service juridique si vous avez des questions relatives aux droits de Temenos.

Un conflit d'intérêt existe quand vous avez un intérêt financier ou un autre intérêt dans une autre organisation qui pourrait bénéficier de la connaissance des plans stratégiques actuels ou futurs de Temenos, ou profiter d'une décision ou d'une action de Temenos prise dans le cadre de ses opérations commerciales.

Gestion des risques et contrôles internes

La Politique de Temenos est d'avoir des mesures de contrôle adéquates dans tous les domaines de son fonctionnement afin d'assurer :

La conformité aux lois et aux règlements applicables

La préparation des rapports financiers et de gestion fiables

La protection des actifs de l'entreprise (corporels et incorporels)

L'utilisation efficiente et efficace des ressources

C'est la responsabilité de la direction de concevoir, d'implémenter et d'exploiter les pratiques et les contrôles de la gestion efficace des risques.
Ceci est réalisé grâce à une évaluation régulière des risques, exerçant des activités de contrôle comme la séparation des tâches, la supervision, la formation du personnel, la communication et le suivi.

Vous êtes responsable de maintenir des dossiers financiers et commerciaux exacts et complets. Vous devez veiller que toutes les communications essentielles et les documents établis ou reçus sont stockées en toute sécurité, sont conservées et détruits en ligne avec les politiques Temenos connexes. Toutes les transactions doivent être dûment autorisées et correctement consignées dans l'exercice financier durant lequel ils surviennent, aux comptes appropriés et avec des documents justificatifs suffisants.

Vous devez comprendre votre rôle et vos responsabilités dans la mise en oeuvre et l'entretien de la gestion efficace des risques et des contrôles internes et, le cas échéant, vous devez solliciter davantage de conseils de votre supérieur hiérarchique ou d'un représentant de Temenos.

Vous devez signaler tout risque important qui peut influencer les objectifs et les opérations de Temenos.

C'est le rôle de l'Audit interne d'évaluer, entre autres, l'efficacité de la gestion des risques et des contrôles internes, d'évaluer la conformité aux politiques et procédures et de donner l'assurance à la direction et le Conseil d'administration.

Tous les employés, contracteurs, partenaires et fournisseurs de Temenos sont tenus de coopérer pleinement avec l'Audit interne, si demandé, et de donner accès à tous les dossiers, à toute propriété et au personnel comme indiqué dans la Charte de l'audit interne approuvé par le Comité d'Audit.

Utilisation de l'infrastructure informatique, des logiciels et des droits d'auteur

Temenos met à la disposition de ses Employés et de sescontracteurs l'infrastructure informatique, des ordinateurs, d'applications et d'autres outils pour gérer les renseignements relatifs aux entreprises. L'entreprise encourage leur utilisation pour faciliter les objectifs commerciaux et pour atteindre les objectifs de l'entreprise. À condition qu'ils soient utilisés d'une manière appropriée et fiable pour déterminer des résultats positifs sur Temenos, ses Employés, clients, partenaires et distributeurs.

L'utilisation de l'infrastructure informatique de Temenos est autorisée lorsque vous effectuez vos tâches, que ce soit dans les locaux de Temenos ou du client, à la maison ou ailleurs. L'utilisation spécifique de l'internet, des courriers électroniques et d'autres applications informatiques par toute personne travaillant pour ou avec Temenos doit se faire avec l'objectif global d'atteindre la meilleure utilisation des ressources informatiques de Temenos et d'assurer la sécurité et l'intégrité des données et des renseignements confidentiels de l'entreprise.

L'usage personnel de l'infrastructure informatique doit être limité et adapté, et il ne doit pas:

- Interférer avec les performances générales du travail
- Avoir lieu pendant le temps de travail
- Inclure le téléchargement ou la distribution des fichiers volumineux, insultants ou inappropriés,
- Impacter la sécurité, la performance ou l'exploitation de l'infrastructure informatique de Temenos.

Vous devez utiliser le logiciel conformément aux contrats de licence que Temenos a conclu avec les fournisseurs. Toute duplication des logiciels sous licence, sauf à des fins de sauvegarde ou d'archivage, est une violation des droits d'auteur. Toute violation de ces lois est assimilable à une violation du Code présent.

Temenos se réserve le droit de surveiller tous les aspects de ses systèmes informatiques, notamment revoir les courriers électroniques envoyés ou reçus par un Employé, l'utilisation de l'internet etc. dans la mesure permise par la loi.

Pour plus d'informations, consultez Politique d'utilisation acceptable de Temenos. Pour plus d'informations, consultez La Politique Temenos relative à la sécurité des systèmes informatiques et les Politiques connexes sur uni-T.

Vous ne pouvez pas reproduire, distribuer ou modifier les documents protégés par le droit d'auteur sans la permission du titulaire du droit d'auteur ou des représentants autorisés.

Communications internes et externes

Lorsque vous communiquez oralement ou par écrit, vous devriez:

- Essayer maintenir votre communication sous un angle positifFocus on facts
- Vous concentrer sur les faits
- Ne devriez pas utiliser un langage inapproprié ou suggestif

Ceci s’applique en particulier à tous les documents écrits, notes, courriers électroniques etc. et en particulier à la communication dans des domaines tels que le marketing, la promotion, les contrats d’affaires et l’emploi. Temenos encourage cela, parce que c’est une bonne pratique commerciale et parce que les documents écrits peuvent entraîner la responsabilité juridique dans un processus de litige. Vous devez prendre en compte le public approprié pour vos communications et assurer que toute communication préparée par vous répond en tous points aux trois points ci-dessus.

Sauf explicitement autorisé, vous n’êtes pas autorisé à communiquer avec les médias ou les analystes et devriez faire parvenir toute demande de renseignements au personnel approprié au sein de Temenos.

Communication marketing responsable

En ce qui concerne la publicité, le marketing et la promotion, l'intégrité est un principe de Temenos auquel on ne peut pas déroger. Tous les efforts commerciaux et promotionnels doivent toujours être véridiques et conformes aux lois et aux règlements des pays dans lesquels Temenos opère. Personne ne peut faire des déclarations fausses sur les produits de Temenos ou de ses concurrents ; faire une revendication sur un produit sans présenter des preuves solides; exagérer l'efficacité ou la qualité des produits de Temenos ou faire des fausses comparaisons de produits. Toute réclamation sur un produit de Temenos ou d'un concurrent peut seulement être réalisée sur la base des preuves solides et on devrait toujours se consulter avec le Département juridique de Temenos avant cela. Finalement, il n'y a jamais aucune justification pour une commercialisation ou pour une promotion trompeuse, même s'elles apportent des profits à court ou à long terme pour Temenos.

Social Media

Temenos reconnaît que les médias sociaux peuvent aider:

- Construire et développer des relations d'affaires fructueuses avec nos clients, partenaires, analystes, clients potentiels etc.
- Nous tenir informés, ainsi qu'influencer notre industrie grâce à l'expertise et le savoir
- Améliorer les services offerts aux clients et accélérer la résolution de problèmes
- Gérer la marque et la réputation
- Innover par collaboration avec les partenaires et par expertise sectorielle
- Construire des réseaux internes et des viviers de connaissances

La valeur des groupes collaboratifs sur l'internet est la possibilité de participer à des conversations et de partager avec un groupe plus large que juste nos collègues immédiats. Il est donc important que vous compreniez comment vous pouvez exploiter les médias sociaux afin de réaliser les objectifs de l'entreprise par l'habilitation des employés pour contribuer efficacement et de manière responsable.

Pour plus d'informations, consultez la Politique de Temenos relative à la gouvernance des médias sociaux sur uni-T.

Protection des renseignements

La confidentialité

La nature de l'activité commerciale de Temenos est telle qu'au cours de votre emploi, mission, collaboration ou transaction commerciale (« relation professionnelle ») avec Temenos vous pouvez acquérir des renseignements secrets ou confidentiels qui concernent notamment, mais pas de façon limitative, les opérations, les finances, les affaires, la technologie et le savoir-faire en matière de produits, du code source, listes de clients et d'autres affaires de Temenos et de ses clients et fournisseurs, ou vous pouvez être impliqué dans la conception ou le développement des logiciels liés aux affaires de Temenos. Tous ces renseignements confidentiels sont la propriété exclusive de Temenos.

Durant cette période et après, vous n'utiliserez pas (sauf pour le bénéfice de Temenos et dans la bonne exécution de vos tâches) et vous ne divulguerez, révélerez, publierez ou communiquerez pas directement ou indirectement à toute personne (sauf aux fonctionnaires de Temenos ou, si vous êtes ordonné de faire ça, par un Tribunal compétent) tout renseignement confidentiel.

Vos détails personnels d'indemnisation sont également considérés comme des renseignements confidentiels. Vous êtes responsable de la protection des documents et des renseignements de Temenos auxquels vous avez accès du fait de votre relation professionnelle avec Temenos. Cette obligation inclut la responsabilité de protéger les renseignements sensibles et confidentiels contre toute divulgation non autorisée.

Le moyen le plus sûr pour éviter toute divulgation involontaire ou accidentelle des renseignements confidentiels est de ne pas en discuter dans les zones publiques ou dans les zones peuplées. Ces renseignements devraient être discutés seulement avec des gens qui sont impliqués dans les affaires de Temenos et qui contribuent à sa réussite. Cela signifie éviter de discuter les renseignements confidentiels avec les membres de la famille, des amis ou des parents car ils ne puissent pas comprendre pleinement la nature de ces renseignements. Cette obligation de confidentialité reste en lieu après que vous quittez votre lieu de travail.

En cas de résiliation de votre relation professionnelle avec Temenos pour une raison quelconque, vous êtes tenu avant votre dernier jour de service de renvoyer au Temenos tous renseignements confidentiels, y compris mais non limité au logiciel,à la carte magnétique de sécurité, aux documents, aux papiers, aux notes de toute description, aux ordinateurs et aux autres biens appartenant à l'entreprise, qui peuvent être en votre possession ou sous votre contrôle et qui se rapportent en quelque façon à Temenos, et vous ne devez pas conserver des copies de la dite documentation.
La rétention des renseignements confidentiels ou des biens de l'entreprise ou des actifs lors de votre départ sera considéré une violation du présent Code.

La protection des données et la confidentialité

Au cours de nos activités, nous pouvons recueillir, stocker et traiter les renseignements personnels des candidats, du personnel, des partenaires, des fournisseurs, des investisseurs, des contracteurs et des clients de Temenos et nous reconnaissons la nécessité de les traiter de façon appropriée et légale.

Les types de renseignements que nous pourrions être amenés à gérer incluent des détails sur les Employés, les fournisseurs, les clients et leurs clients finaux, les partenaires, les investisseurs actuels, passés ou futurs ou sur autres personnes avec lesquelles nous communiquons. Les renseignements, qui ne peuvent pas être tenus sur papier ou ordinateur ou d'autres médias, sont soumis aux certaines garanties juridiques spécifiées dans la législation locale des diverses juridictions dans lesquels nous opérons, y compris mais non limités à la Directive 95/46/CE, le règlement de l'Union européenne 2016/679 et d'autres lois. Cette loi impose des restrictions sur la façon dont nous pouvons utiliser et conserver ces renseignements.

Le but de la Politique Temenos relative à la confidentialité et la protection des données et la Politique Temenos relative à la confidentialité du candidat consistent à énoncer les règles sur la protection des données et les conditions légales qui doivent être remplies relativement à l'obtention, le traitement, la transformation, le stockage, le transport, la destruction des renseignements personnels.

Dans certains pays où Temenos opère, vous pourriez être tenus de respecter une politique locale additionnelle qui énonce toute exigence locale qui doit être suivie ainsi que toute adhésion à ces Politiques.

Ces Politiques s'appliquent à l'ensemble des entreprises de Temenos dans le monde entier. Partout où les renseignements personnels sont gérés par un contracteur, un fournisseur ou un partenaire, le respect de ces Politiques devrait faire partie des arrangements contractuels entre Temenos et le contracteur, le fournisseur ou le partenaire.

Tous les Employés, les contracteurs, les partenaires ainsi que ceux engagés par eux doivent conformer à ces Politiques. La législation et les règlements nationaux et ces politiques nationales ne sont pas destinés à empêcher le traitement des données à caractère personnel, mais à assurer que cela soit fait de façon équitable et sans porter atteinte aux droits de la personne concernée. Toute violation de ces politiques sera prise au sérieux et peut entraîner des mesures disciplinaires.

Pour plus d'informations, consultez la Politique relative à la confidentialité et la protection des données.

Employés et contractants

Milieu de travail responsable

Temenos a pour but de créer un environnement de travail ouvert, équitable et honnête où tous les Employés sont traités avec respect et courtoisie dans un milieu de travail inclusif, productif et sécuritaire. Tous les Employés et les contracteurs sont chargés de faire respecter ce principe et travailler pour faire Temenos un excellent milieu de travail.

Normes d'emploi équitables et le respect des droits de l'homme

Chez Temenos, nous respectons et soutenons les valeurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme, les lignes directrices de l'OCDE pour les Entreprises multinationales et la Déclaration de l'Organisation internationale de travail (OIT) sur les principes fondamentaux et les droits au travail, en intégrant les considérations relatives aux droits de l'homme dans nos opérations commerciales. Nous respectons les politiques gouvernementales dans les pays où nous opérons. Nous effectuons des audits périodiques afin de vérifier la conformité interne à ces normes. Tous les employés de Temenos sont informés des actions appropriées pour éviter, prévenir et atténuer les problèmes liés aux droits de l'homme en suivant la formation obligatoire sur le Code de conduite des affaires.

Diversité, inclusion et égalité des chances

En tant qu'entreprise de stature mondiale avec 86 nationalités représentées dans 39 pays, nous sommes fiers de notre main-d'oeuvre diversifiée à tous les niveaux de l'entreprise. Nous nous engageons à attirer, à développer, à promouvoir et à conserver une main-d'oeuvre diversifiée afin de mieux servir nos clients divers et d'exceller sur le marché mondial, tout en c réant un environnement inclusif où tous les Employés puissent apporter leurs connaissances uniques et leur expérience pour avoir une influence réelle sur le monde qui nous entoure.

Égalité salariale et parité hommes-femmes

Nous nous engageons à garantir à chacun une chance égale en matière d'opportunités, de croissance et de rémunération. Temenos se conforme aux différentes obligations légales en matière de reporting sur les écarts salariaux au niveau national, en utilisant la méthodologie requise par la législation locale. Grâce à nos révisions salariales annuelles, nous Tenez compte du coût de la vie par pays pour garantir que tous les employés de Temenos reçoivent non seulement un salaire supérieur au minimum, mais également un salaire supérieur au salaire vital.

Pour plus d'informations, reportez-vous à la Politique de salaire de Temenos et au Rapport Temenos sur l'écart salarial entre les sexes 2023.

Élimination de la discrimination

Tous les Employés et les contracteurs doivent être traités avec respect et dignité. La norme éthique de Temenos et la loi des nombreux États établissent que nul ne peut faire l'objet d'une discrimination lors du recrutement et de la formation à l'embauche, de la sélection, de l'évaluation des performances, de la promotion, du développement de la carrière, des affectations de travail, de la fin de contrat, ou toute autre disposition sur les conditions d'emploi, fondée sur race, religion, origine nationale, ascendance, couleur, sexe, genre, orientation sexuelle, âge, état civil, grossesse, maternité, statut d'ancien combattant, informations génétiques, handicap physique ou mental. Temenos souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi pour tous.

Liberté d'association et de négociation collective

Nous respectons les droits de nos Employés à se joindre ou non à des syndicats ou à des organisations représentatives externes similaires, conformément aux lois locales et nous nous engageons dans un dialogue constructif avec les représentants du personnel.

Opposition au travail forcé

Nous n'acceptons pas le travail forcé ou obligatoire. Nous condamnons les pratiques de travail forcé ou obligatoire, comme la retenue des documents d'identité ou la demande des dépôts obligatoires.

Contre le travail des enfants

Nous nous conformons aux lois et aux réglementations locales sur l'âge minimum et nous n'employons pas des enfants. Nous parvenons à un tel résultat grâce à nos politiques globales et locales des RH et de recrutement.

Nous respectons également les exigences de l'art. 964j-l du Code des obligations suisse (Ordonnance sur la diligence et la transparence en matière de minéraux et de métaux)des zones touchées par les conflits et le travail des enfants.)

Prévenir le harcèlement

Le milieu de travail de Temenos doit rester libre sur tout type de harcèlement fondé sur la race, la religion, l'origine nationale, la couleur, le sexe, l'âge, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle ou l'invalidité ou tout autres traits personnels ou caractéristiques qui ne sont pas liés au travail. Le harcèlement peut être n'importe quel mode de comportement qui réduit ou qui diminue le respect et la dignité d'autrui. Tout comportement contraire à ce principe ne sera pas toléré au sein de Temenos, qu'il vienne de la part d'un Employé, d'un client, d'un partenaire ou d'un fournisseur. Les Employés de Temenos devraient rester prudents et attentifs et au courant lorsqu'une forme de comportement particulière n'est pas voulue.

Être à l'écoute de nos employés

Les Employés sont encouragés à signaler toute préoccupation de discrimination et de harcèlement. Toutes représailles en ce qui concerne un tel rapport sont strictement interdites. Les Employés qui se sentent victimes de harcèlement d'une manière ou d'une autre,doivent faire connaître d'urgence cette préoccupation pour complément d'enquête. Ils peuvent choisir de soumettre ce point au Supérieur hiérarchique, au Département juridique, au représentant des Ressources humaines ou à l'Audit interne via le mécanisme de Signalement anonyme de Temenos. Une enquête sera lancée dès que possible, qui sera menée soigneusement et avec une discrétion absolue et toute action corrective ou punitive sera prise le cas échéant. Temenos protégera tout Employé qui signale le harcèlement en toute bonne foi contre toutes représailles ou autres conséquences négatives.

Tolérance zéro pour la violence et l'intimidation

Temenos interdit toute forme de violence, réelle ou prévue, l'abuse physique ou verbal, l'intimidation ou le comportement menaçant. C'est la responsabilité de tout Employé de rester alerte aux menaces ou actes de violence réelles contre les Employés et/ou les biens. Les Employés et/ou les Gestionnaires qui ont connaissance ou qui sont mis au courant d'une telle situation doivent prendre des précautions et d'actions préventives et doivent contacter le représentant des Ressources humaines afin de minimiser le risque. Le professionnalisme, le respect et la courtoisie devraient être maintenues dans ces circonstances afin d'éviter des provocations plus graves et l'escalade de la situation. Tout Employé de Temenos qui commet ou menace de commettre un acte de violence dans le milieu de travail sera enlevé de la zone et n'aura plus le droit de retourner dans le milieu de travail avant qu'une enquête appropriée soit déroulé et qu'une conclusion soit dégagée quant aux mesures complémentaires qui Temenos doit prendre.

La drogue et l'alcool

Toute utilisation et/ou possession des drogues illicites et des substances psychotropes est strictement interdite. Tout abus de drogues dans le milieu de travail menace le bien-être des autres Employés et est nuisible à l'environnement de travail et à l'éthique professionnelle. Les employés et les contracteurs sont tenus de suivre les lois qui interdisent l'utilisation ou la possession de drogues illicites et de stupéfiants. Toute drogue ou substance ne peut jamais, en aucune circonstance, être introduite dans les locaux de Temenos. Vous ne devez jamais travailler sous l'influence de drogues ou être affaibli de quelque façon par les drogues illégales ou par l'alcool.

La santé et la sécurité

Temenos fournit un environnement de travail sain et sécuritaire pour nos Employés et nos Contracteurs en ligne avec la Politique globale de Temenos relative à la santé et à la sécurité. Tous les Employés et les Contracteurs devraient effectuer leur travail en conformité avec les lois, les règlements, les politiques et les procédures relatives à la Sécurité et à la Santé de leurs emplacements.

En outre, des informations relatives à la Sécurité et à la Santé appropriées et de la formation régulière doivent être fournies aux Employés et aux Contractants sur site.

Les gestionnaires d'entités locales ou les représentants de la Santé et de la Sécurité attitrés doivent assurer que les politiques et les procédures systématiques sont établies dans tous les bureaux locaux pour prévenir les risques professionnels et les risques à la source et chercher l'amélioration continue.

Pour plus d'informations, consultez la Politique globale Temenos relative à la santé et la sécurité sur uni-T.

Mobilité mondiale, voyages et assurance

En tant qu'organisation mondiale, la mobilité internationale fait partie intégrante de notre prestation de services aux clients et nos plans stratégiques pour la croissance future. Une main d'oeuvre mobile et dynamique au niveau mondial est la clé qui nous permet d'offrir et développer notre expertise à travers le monde et de maintenir notre avantage concurrentiel. La politique Temenos relative à la mobilité et les Politiques connexes relatives aux voyages ont été créées afin d'établir le cadre pour gérer et répondre correctement aux questions découlant du travail à l'étranger sur missions internationales ou du voyage au niveau mondial.

Pour plus d'informations, consultez la Politique Temenos relative à la mobilité mondiale et la Politique Temenos relative aux voyages et aux dépenses sur uni-T.

Les communautés et la société

L'investissement communautaire et le bénévolat

En tant qu'entreprise globale, nous comprenons la responsabilité qui vient avec ce rôle, et nous nous engageons à appuyer et à améliorer la qualité de vie des communautés dans lesquelles nous opérons, tandis que beaucoup de nos gens travaillent avec des organisations non gouvernementales locales dans le monde, en consacrant leur temps et leur talent pour construire des collectivités durables. En offrant un soutien financier, en partageant notre expertise commerciale ainsi que l'effort et le talent de nos Employés, en collaboration avec les clients et les partenaires, nous faisons des contributions positives et mesurables pour les communautés où nos Employés et nos clients vivent et travaillent.

Notre investissement communautaire se concentre sur les priorités stratégiques suivantes:

- La lutte contre la pauvreté et le développement économique local
- Les enfants
- La technologie et l'innovation
- L'environnement
- Les secours d'urgence

Les types de nos activités d'investissement communautaire – tant au niveau local que sur le plan international – sont les suivants:

- Les contributions monétaires des entreprises
- Les contributions monétaires des entreprises qui complètent les dons ou les efforts bénévoles déployés de nos Employés
- Les collectes de fonds des Employés (donnant bénévolement leur temps et/ou leurs fonds)
- Collecte de fonds par les employés (en donnant de leur temps et/ou de leur argent)
- Le bénévolat (don de services professionnels, d'expertise en gestion, de compétences et de temps aux organismes sans but lucratif)

Temenos soutient activement l'engagement des Employés dans le service communautaire et dans les projets de volontariat. On encourage les Employés à offrir leur temps et leur expertise pour soutenir les organismes communautaires locaux, mais aussi à donner du temps et d'expertise consacrée à la gestion, à l'appui des organisations non gouvernementales dans les activités de base de la société.

Pour plus d'informations, consultez Tla Politique globale Temenos relative au parrainage non commercial et des dons sur uni-T.

L'environnement

À Temenos, nous reconnaissons l'importance de protéger l'environnement. Tout en se conformant pleinement avec toutes les lois et la législation pertinentes sur l'environnement dans nos bureaux au niveau mondial, nous soutenons une approche préventive des défis environnementaux de notre propre initiative sur le respect de l'environnement et une manière écologiquement responsable de mener nos opérationscommerciales. Nous nous engageons à évaluer, à suivre, à gestionner et à faire connaître l'impact environnemental de nos activités par le biais de l'innovation, de la technologie et du changement d'attitude.

Nous respectons les principes du développement durable, visant à activement minimiser l'impact environnemental de nos opérations, tout en nous efforçant dans le sens de l'amélioration continue en mettant en place des politiques, des systèmes de gestion et des cibles pour améliorer nos performances.

Toutes les parties travaillent pour et avec Temenos sont encouragés à intégrer des pratiques durables dans leur travail quotidien et dans les activités liées au travail — c'est-à-dire réduire ou recycler les déchets, utiliser

des moyens de transport écologiques tels que la marche à pied ou le covoiturage, réduire les voyages d'affaires grâce à la technologie, conserver l'énergie et la consommation d'eau — qui complètent la Politique environnementale mondiale et aident atteindre nos objectifs environnementaux. Temenos s'engageà faire prendre conscience de la durabilité environnementale sur le plan intérieur, par l'intention d'offrir des possibilités de formation en matière d'environnement.

En outre, nous nous engageons à mobiliser nos fournisseurs, nos contracteurs et nos partenaires en établissant des normes pour leurs performances environnementales et en visant à assurer leur conformité objectives.

Pour plus d'informations, consultez la Politique environnementale globale de Temenos et la politique d'organisation des événements durables.

Les fournisseurs et les partenaires

Les fournisseurs de Temenos sont tenus de respecter les normes les plus élevées de comportement éthique et de conformité réglementaire et de respecter le Code de conduite professionnelle de Temenos et le Code de conduite des fournisseurs de Temenos. En outre, ils doivent se conformer à toutes les lois et les règlements applicables et s'assurer que tous les biens et les services fournis par eux sont de haute qualité et sont conformes à toutes les normes juridiques applicables.

Les Employés doivent travailler avec des partenaires et des fournisseurs approuvés par la société, éviter toute forme de traitement préférentiel unilatéral d'un fournisseur et signaler toute préoccupation qu'ils pourraient avoir liée à une violation possible de la relation commerciale entreprise-fournisseur/ partenaire.

Pour plus d'informations, consultez le Code de conduite des fournisseurs mondiaux de Temenos.

©2024 Temenos Headquarters SA — tous droits réservés.
Avertissement: Ce document est protégé par les lois relatifs au droit d'auteur et par les traités internationaux. La reproduction non autorisée de ce document ou toute partie de celui-ci peut entraîner des sanctions pénales sévères et sera poursuivie à la mesure du possible en vertu de la loi.

temenos.com

temenos

Everyone's Banking Platform